

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mai 2016

2^{ème} **Commission**
N° CP-2016-5-2-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

AIDE EN FAVEUR DES MEUBLÉS DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

Résumé : Il est proposé d'attribuer un montant global de subventions de 48 358 € en faveur de cinq porteurs de projets, selon le tableau qui figure au présent rapport précisant la répartition des aides affectées aux différents bénéficiaires.

Le Département du Haut-Rhin soutient, depuis janvier 2009, l'amélioration qualitative de l'offre alsacienne de meublés de tourisme et chambres d'hôtes classés et labellisés (dispositif en annexe).

Toutefois, l'intervention combinée de la baisse des dotations de l'Etat et de la loi NOTRe impose à la collectivité départementale de se recentrer sur ses missions obligatoires.

Aussi, lors de sa séance du 18 mars 2016, l'assemblée départementale a décidé de mettre fin à la politique de soutien aux meublés de tourisme et chambres d'hôtes, à compter du 31 mars 2016. Le choix de cette date a permis la finalisation des déclarations d'intention déposées auprès du service instructeur qu'est l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace depuis la dernière délibération d'attribution d'aides au titre de cette politique. Ainsi, aucune nouvelle demande ne sera acceptée à compter de cette date.

Il est enfin précisé que l'attribution des subventions se fait suivant l'ordre d'arrivée des dossiers recevables, réceptionnés complets et dans la limite des crédits inscrits au budget 2016, à savoir 84 750 €.

Lors de sa séance du 24 mars 2016, la Commission Permanente a attribué 6 subventions au titre de ce dispositif, pour un montant total de 34 513 €.

5 dossiers sont présentés ci-dessous, pour lesquels le montant total des subventions susceptibles d'être attribuées s'élève à 48 358 €.

A noter que ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable	Taux	Subvention Proposée	Label
M. Yannis GROELL Création de trois meublés de tourisme à NEUF-BRISACH (n°HEB04332)	194 102 € plafonné à 105 000 €	20 %	21 000 €	Gîtes de France
M. Denis GROELL Création d'un meublé de tourisme à NEUF-BRISACH (n°HEB04336)	39 633 € plafonné à 35 000 €	20 %	7 000 €	Gîtes de France
M. et Mme Claude GUTHLEBEN Création d'un meublé de tourisme à METZERAL (n°HEB04333)	31 261 €	20 %	6 252 €	Gîtes de France
M. Pascal JEANNET Création de deux meublés de tourisme à EGUISHHEIM (n°HEB04334)	35 531 €	20 %	7 106 €	Clévacances
M. Alain LOCHERT Création d'un meublé de tourisme à LIEPVRE (n°HEB04335)	56 940 € plafonné à 35 000 €	20 %	7 000 €	Gîtes de France
Total	263 732 €		48 358 €	

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 21 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 105 000 €, à M. Yannis GROELL pour la création de trois meublés de tourisme à NEUF-BRISACH,
- d'attribuer une subvention de 7 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 35 000 €, à M. Denis GROELL pour la création d'un meublé de tourisme à NEUF-BRISACH,
- d'attribuer une subvention de 6 252 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 31 261 €, à M. et Mme Claude GUTHLEBEN pour la création d'un meublé de tourisme à METZERAL,
- d'attribuer une subvention de 7 106 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 35 531 €, à M. Pascal JEANNET pour la création de deux meublés de tourisme à EGUISHHEIM,

- d'attribuer une subvention de 7 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 35 000 €, à M. Alain LOCHERT pour la création d'un meublé de tourisme à LIEPVRE,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN